



## Dispositif d'aide aux courses : Procédure d'intervention

Bénéficiaires de ce dispositif : personnes résidant sur LE HOM : âgées et/ou isolées ou personnes souffrant d'une pathologie nécessitant le confinement total qui n'ont pas de tiers pouvant faire leurs courses.

- 1) **Le mardi avant 12h** la personne ayant des besoins appelle la mairie: 02.31.79.72.71 **pour faire la demande** et lister les courses souhaitées et le magasin demandé.
- 2) Le mardi après-midi la mairie dépose les listes de courses aux magasins concernés
- 3) Le mercredi matin la mairie contacte chaque magasin ayant reçu des commandes afin de connaître le montant de chacune d'elles et communique ces montants à chacun des demandeurs afin qu'ils préparent les règlements (espèces, chèques..) à remettre lors de la livraison
- 4) Le jeudi la mairie se rendra dans les magasins afin de retirer les courses et prendra le ticket de caisse.
- 5) **La mairie livrera le jeudi** les courses aux domiciles des personnes en vérifiant avec chacune d'elle le contenu des courses et le moyen de paiement. Compléter et faire signer l'attestation.
- 6) La mairie ira régler les commerçants.